

leur a-t-elle été refusée? Le Canada s'oppose-t-il à la rentrée au Canada de leur chef spirituel Stefan S. Sorokin, qui est présentement en Uruguay?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre aux trois questions dans l'ordre où elles ont été posées. D'abord, autant que je sache, la secte des Fils de la liberté n'a pas décidé d'abandonner son projet de retourner en Russie. Je crois savoir qu'il en a été question dans les journaux. Nous avons donc demandé à la Gendarmerie royale du Canada de faire enquête à ce sujet. J'ai reçu également une copie d'une requête des Fils de la liberté au sujet de la rentrée de Stefan Sorokin. C'est sans doute à la suite de la présentation de cette requête qu'on a eu l'impression que les Fils de la liberté avaient renoncé à leur projet de retourner en Russie. On m'informe cependant qu'ils n'ont pris aucune décision dans ce sens, aucune décision officielle en tout cas.

A la deuxième question qui était, je crois, "l'entrée en Russie leur a-t-elle été refusée?", je dois répondre que nous ne sommes pas au courant de l'attitude du gouvernement soviétique. Jusqu'à mon départ d'Ottawa avant Pâques, nous n'avions reçu aucune communication du gouvernement soviétique à ce sujet, soit directement, soit indirectement. Nous avons fait bien comprendre aux Fils de la liberté qu'en ce qui nous concerne, les Russes doivent se montrer disposés à accepter la secte avant que nous soyons en mesure de faire quoi que ce soit.

Quant à la troisième question, à savoir l'attitude du gouvernement au sujet de la rentrée au Canada de Stefan Sorokin, je dois dire qu'autant que je sache, nous n'avons reçu aucune demande officielle pour obtenir sa rentrée. Cependant, mon collègue, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M^{me} Fairclough), serait probablement mieux en mesure de répondre à d'autres questions sur ce sujet.

(Plus tard)

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, on me permettrait peut-être de compléter les renseignements que j'ai fournis tantôt en répondant au député de Welland, au cas où j'aurais créé une impression erronée. La pétition dont j'ai parlé et dont j'ai vu une copie, pétition qui a été soumise par la secte des Fils de la liberté ou en son nom, a trait à la réadmission possible de Sorokin. Mais, à ma connaissance nous n'avons pas reçu de Sorokin lui-même une demande formelle de réadmission. Nous étudions soigneusement le contenu de la pétition.

[M. McMillan.]

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): A ce sujet, j'aurais une autre question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je dois avouer que je suis très sensible à l'intérêt que porte l'honorable député de Welland à certains de mes commettants. Le ministre possède-t-il d'autres renseignements sur la question soulevée par l'honorable député de Welland, c'est-à-dire au sujet de la demande de réadmission?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): S'agit-il de la réadmission de M. Sorokin?

M. Herridge: Oui.

L'hon. Mme Fairclough: Aucune demande de réadmission n'a été faite au nom de M. Sorokin, que je sache.

L'ÉNERGIE

AMÉNAGEMENT DU FLEUVE COLUMBIA—ANNONCE FAITE PAR LA COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais poser au premier ministre une question dont je l'ai prévenu. Peut-il fournir à la Chambre des renseignements détaillés sur l'annonce que la Commission conjointe internationale a faite hier de Washington? D'après cette nouvelle, on a jeté les bases d'un accord qui donnerait satisfaction aux États-Unis et au Canada au sujet de l'aménagement du fleuve Columbia.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suppose que le député parle d'une nouvelle de presse qui a été communiquée par les co-présidents de la Commission conjointe internationale, MM. Douglas McKay pour les États-Unis et Andrew McNaughton pour le Canada. La nouvelle donnait les résultats de la réunion semestrielle de la Commission qui s'est tenue à Washington du 7 au 10 avril. La seule partie relative à la question en cause est la suivante:

Après sa réunion avec la commission du Columbia, la Commission a eu d'autres entretiens visant à formuler les principes dont s'inspireront la détermination des avantages d'aval et leur répartition.

La Commission a maintenant jeté les bases permettant, à la satisfaction réciproque des parties, de procéder à l'étude d'un premier exposé de principes. Ces principes seront discutés et davantage élaborés à la prochaine réunion de la Commission qui aura lieu à Montréal le 30 avril.

La Commission conjointe internationale, bien sûr, est un organisme international indépendant qui publie ses propres communiqués. Nous n'avons pas reçu de communication officielle de la Commission au sujet de la requête qui a été faite par les gouvernements des États-Unis et du Canada le 29